



Disque dur formaté lors d'un stage en entreprise

Par **bu_bu974**, le **02/09/2011** à **06:45**

Bonjour,

Je vous expose mon problème : En Octobre 2010 j'ai fait un stage dans une entreprise afin de valider une formation informatique. Lors de ce stage, j'ai malencontreusement formaté un disque dur externe qu'un employé m'avait passé, pour que je puisse stocker du travail dessus. Ce disque dur est la propriété de l'entreprise. Hors cet employé y avait mis des données personnelles telles que des photos, logiciels et systèmes d'exploitation. Comme c'est possible de récupérer des données effacées sur un disque, je lui ai proposé de le faire mais la personne m'a dit qu'il préférerait le faire elle-même.

Cela s'est arrêté là et j'ai terminé mon stage en bons termes avec cette personne. Maintenant, cette personne m'appelle le 1er septembre 2011, soit onze mois après : son ordinateur personnel s'est planté et il est dans l'impossibilité de réinstaller son Windows car ses codes d'activation se trouvent sur ce disque effacé... Il me réclame de lui fournir une licence valide pour Windows, ainsi que d'autres licences de logiciels qu'il a payées. Cela fait beaucoup d'argent.

J'ajoute que pendant ce mois il avait eu le temps de relever ces licences tant que son ordinateur fonctionnait. Donc il me propose de trouver une solution à l'amiable sinon il pourrait porter plainte.

Je cherche à connaître mes droits. Étant stagiaire étais-je protégé par ma convention de stage ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Cordialement.

Par **pat76**, le **03/09/2011** à **14:50**

Bonjour,

Laissez-le porter plainte, il devra expliquer pourquoi il avait mis des données personnelles sur du matériel appartenant à l'entreprise.

Vous n'êtes pas responsable des

problèmes qu'il rencontre et n'avez aucune dépense à effectuer.rnrnLes faits se sont déroulés pendant des heures de travail donc ne paniquez pas et laissez votre ex-collègue de travail engager une éventuelle procédure qu'il perdra.

Par **bu_bu974**, le **03/09/2011 à 19:06**

Merci pour votre réponse pat, j'espère que vous dites vrai car il a l'air très déterminé. Il m'a parlé d'assurances et tout le tralala...

Par **mimi493**, le **03/09/2011 à 19:18**

[citation]Laissez-le porter plainte, il devra expliquer pourquoi il avait mis des données personnelles sur du matériel appartenant à l'entreprise. [/citation] et alors ? Ce n'est pas illégal. Il n'y a QUE son employeur qui peut s'en plaindre.rnrn[citation]Les faits se sont déroulés pendant des heures de travail donc ne paniquez pas et laissez votre ex-collègue de travail engager une éventuelle procédure qu'il perdra. [/citation] ça par contre, je suis d'accord.